étudient ensuite la langue latine? Quand il y en aurait quelques-uns, faut-il les avantager au préjudice des autres?

« 7° L'expérience apprend que ceux et celles qui viennent aux écoles chrétiennes ne persévèrent pas longtems à y venir, et n'y viennent pas un tems suffisant pour apprendre à bien lire le latin et le français. D'abord qu'ils sont en âge de travailler, on les retire; ou ils ne peuvent plus venir, à cause de la nécessité de gagner leur vie. Cela étant, si on commence par leur apprendre à lire en latin, voici les inconvénients qui en arrivent : ils se retirent avant que d'avoir appris à lire en français, ou de sçavoir le bien lire; — quand ils se retirent, ils ne sçavent qu'imparfaitement lire le latin, et ils oublient en peu de tems ce qu'ils sçavaient, d'où il arrive qu'ils ne sçavent jamais lire, ni en latin ni en français; — enfin, l'inconvénient le plus pernicieux, c'est qu'ils n'apprennent presque jamais la doctrine chrétienne.

« 8° En effet, quand on commence à apprendre à lire à la jeunesse par le français, elle sçait au moins le bien lire quand elle se retire des écoles; le sçachant bien lire, elle peut s'instruire par elle-même de la doctrine chrétienne, elle peut l'apprendre dans les catéchismes imprimez, elle peut sanctifier les dimanches et les fêtes par la lecture des bons livres, et par des prières bien faites en langue française; au lieu que ne sçachant, en se retirant des écoles chrétiennes et gratuites, que lire en latin, et très imparfaitement, elle demeure toute sa vie dans l'ignorance des devoirs du christianisme.

« 9° Enfin l'expérience montre que presque tous ceux et celles qui n'entendent point le latin, qui n'ont ni lettres ni usage de la langue latine, surtout les gens du commun, et à plus forte raison les pauvres qui viennent aux écoles chrétiennes, ne sçavent jamais bien lire, et font pitié quand ils le lisent à ceux qui entendent cette langue; il est donc fort inutile de mettre un grand tems

à apprendre à bien lire une langue à des personnes qui n'en feront jamais usage. »

Nous avons cru bon de citer en entier ce plaidoyer en faveur du français. Si la querelle du latin et du français manque d'actualité, cette page n'en est pas moins un monument important dans l'histoire de l'éducation. L'évêque de Chartres goûta les raisons de M. de la Salle et lui laissa la direction de ses écoles. Avec lui, c'était l'ancienne méthode qui s'avouait vaincue et cédait la place à la nouvelle.

Nous aurons à revenir sur les écoles de Chartres; car, avant d'être définitivement établies, elles eurent à passer par de grandes tribulations.

§ V

LES ÉCOLES DE CALAIS. — LEURS PROTECTEURS 1700-1703

L'établissement des écoles de Calais suivit de près la fondation des écoles de Chartres. Ce fut le bon ordre des écoles de Saint-Sulpice qui inspira l'idée de cette nouvelle création.

Vers la fin de l'année 1699, un jeune ecclésiastique de Calais, étudiant de théologie au séminaire des Bons-Enfants, M. Ponthon, traversait le faubourg Saint-Germain, lorsqu'il aperçut les écoliers de Saint-Sulpice, silencieux et bien rangés, sous la conduite des Frères. Il les suivit à l'église et les observa avec soin durant le saint sacrifice de la messe. Il fut tellement frappé de la discipline et de la piété de ces enfants, qu'il en écrivit à son oncle, vieillard vénérable, curé doyen de Calais. Il lui suggéra la pensée d'appeler dans sa paroisse ces éducateurs habiles, qui avaient le talent de transformer

de la sorte une jeunesse si turbulente. Au reste, le jeune théologien, déjà désigné pour succéder à son oncle, avait tout intérêt à provoquer une fondation dont il devait lui-même profiter.

Le vieux curé de Calais, séduit par le tableau flatteur que son neveu lui avait tracé, s'éprit d'un vif désir d'avoir des Frères dans sa paroisse, et, mettant au service de cette affaire toute l'ardeur fébrile des vieillards qui se sentent près de finir, il écrivit lettres sur lettres à son neveu pour le presser de voir M. de la Salle; les circonstances étaient d'autant plus favorables que, par le décès de l'instituteur, l'école était vacante. Le jeune Ponthon vit, en effet, le fondateur des Frères et en reçut le meilleur accueil. Mais le Saint, qui ne voulait rien précipiter, ne se hâtait pas de céder à ses instances réitérées; il promettait seulement de lui donner satisfaction, dès que l'établissement présenterait des chances de vitalité[1].

Le curé de Calais jugea, par cette réponse, qu'il serait avantageux d'intéresser à l'œuvre les magistrats civils. A la prière de leur pasteur, les échevins de la ville écrivirent au duc de Béthune, gouverneur du Boulonais, pour avoir son consentement. Le duc, aussi grand par sa piété que par sa noblesse, prit à cœur la demande de la ville; animé du plus pur zèle de la gloire de Dieu, il usa de tout son crédit pour faire aboutir le projet. Il vit le supérieur des Frères et joignit ses prières à celles du curé et des échevins de Calais pour obtenir les maîtres si désirés.

M. de la Salle reçut cette demande comme un ordre de la Providence, et il désigna deux Frères pour ouvrir l'école de Calais. Le duc de Béthune vit les deux Frères avant leur départ de Paris; il les recommanda aux habitants de Calais par une lettre signée de sa main et scellée

[1] MAILLEFER, p. 149. Pour tout cet historique, nous suivons BLAIN et MAILLEFER.

de ses armes. M. Bignon, alors intendant d'Artois et de Picardie, les prit sous sa protection. L'évêque de Boulogne, Pierre de l'Angle, qui avait Calais sous sa juridiction, permit de commencer les classes, bénit les Frères et les recommanda par un mandement au peuple de Calais.

Grâce à la prudente lenteur de M. de la Salle, l'école de Calais s'ouvrit donc sous les meilleurs auspices; le pouvoir civil et l'autorité religieuse rivalisaient de bienveillance et de zèle envers les Frères. A leur arrivée, ces humbles instituteurs furent l'objet d'un accueil enthousiaste; entrés en exercice le 19 juillet 1700, ils virent promptement leurs classes remplies des enfants qu'amenait la confiance des familles. Mais personne ne se montra plus heureux que le vénérable doyen, M. Ponthon.

Dans son empressement, le vieux curé n'avait qu'imparfaitement assuré la subsistance des Frères. La ville avait logé les maîtres au collège et leur payait une modique rétribution. Mais cette pension était insignifiante. M. Ponthon écrivit au marquis de la Vrillière pour obtenir, par son entremise, une subvention du roi. Ce fut le dernier service qu'il rendit aux Frères, car il mourut peu de jours après; et son neveu, à qui il avait résigné sa cure, le suivit de près dans la tombe, victime de sa passion pour l'étude. Mais, en perdant ces deux protecteurs, les Frères ne furent pas privés de tout secours humain.

En effet, le marquis de la Vrillière répondit de Versailles, le 12 juin 1701, à la lettre de M. Ponthon : « Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 5 de ce mois touchant les maîtres d'école de Calais; j'en rendrai compte à Sa Majesté au premier conseil où il sera parlé des affaires concernant les nouveaux convertis, et je manderai à M. Bignon ce que Sa Majesté aura résolu. Vous leur marquerez d'avoir patience jusque-là, et de continuer à bien remplir leurs devoirs. » Cette

démarche valut à la communauté des Frères une subvention de 450 livres. La même somme leur fut allouée en 1702, à la prière du duc de Béthune[1]. D'après Maillefer, les magistrats de la ville adressèrent au roi une requête, sans doute en vue d'obtenir une allocation fixe. Louis XIV accorda une pension annuelle de 300 livres, et le reste de l'entretien fut supporté par la municipalité[2].

Le succès de cette première école inspira à un prêtre zélé le désir d'en fonder une seconde. M. Le Prince, chapelain des matelots, résolut de procurer à leurs enfants le bienfait de l'instruction chrétienne. Ces enfants, livrés à la pêche dans leur jeune âge, grandissaient sans instruction, dans une ignorance déplorable des mystères de la religion et de leurs obligations. Mais il fallait une maison, des Frères, des ressources pour les faire vivre. La Providence pourvut à tout.

M. Le Prince s'ouvrit de son projet à M. de Thosse, président de la ville. Celui-ci, de concert avec les échevins, pria le curé de Calais d'en écrire au chancelier de Pontchartrain, pour lui représenter la nécessité d'avoir encore dans la ville de Calais deux nouveaux Frères pour instruire les enfants des matelots, et pour le supplier d'obtenir de Louis XIV, sur la place du Court-Gain, un ancien corps de garde qui n'était pas occupé[3].

La réponse du chancelier, en date du 4 mai 1703, fut favorable : « J'ai reçu la vôtre du 24 avril. J'ai expliqué à M. Bignon, intendant de Picardie et d'Artois, les intentions de Sa Majesté au sujet des Frères des écoles chrétiennes pour l'instruction des enfants de matelots du Court-Gain. Vous n'avez qu'à vous adresser à lui, et il pourvoira à leur subsistance. » En même temps, il ordonnait à M. Bignon de céder l'emplacement du Court-Gain

[1] Blain, p. 383. — [2] Maillefer, p. 152. — [3] Blain, p. 383, et Maillefer, p. 151.

et d'imposer les habitants du quartier pour les frais du bâtiment nécessaire aux Frères et aux écoles.

La nouvelle école ne fut ouverte qu'en 1705. Tant que vécut Louis XIV, il voulut concourir à la pension des deux Frères par une subvention de cent cinquante livres. Voici en quels termes fut expédiée l'ordonnance : « Gardes de mon trésor royal, payez et délivrez comptant aux Frères des écoles chrétiennes de Calais la somme de cent cinquante livres que je leur ai accordée par gratification, en considération des peines et des soins qu'ils prennent pour l'instruction des matelots qui servent sur mes vaisseaux[1]. »

Supprimée en 1715 par le régent, cette allocation fut rétablie dès le 19 juillet 1716, par le jeune Louis XV, à sa majorité. Une autre subvention de cent cinquante livres, qui, avant l'arrivée des Frères, avait été servie à un vieillard dévoué aux matelots, fut aussi attribuée aux écoles chrétiennes. A ces ressources venues de la cour, la ville de Calais joignit plus tard une somme de neuf cents livres prise sur les octrois. Ainsi se trouva assurée la subsistance des maîtres de Calais.

M. de la Salle avait suivi avec intérêt toutes ces négociations. Dans les commencements, il écrivait souvent aux Frères pour les maintenir dans leur première ferveur. Cependant il ne les visita qu'en 1716. Il y fut alors reçu avec les plus grands honneurs : les magistrats de la ville vinrent lui présenter leurs respects ; le curé de Calais le fit officier solennellement et prêcher le jour de l'Assomption, afin de contenter le peuple, qui voulut voir et entendre le Saint. Mais personne ne montra plus d'empressement à le recevoir qu'un vertueux laïque, M. Gense. Il était à la table de M. Gense, lorsqu'il s'aperçut qu'un peintre caché derrière la tapisserie

[1] Blain, p. 384.

prenait son portrait. C'en fut assez pour effrayer son humilité et lui faire hâter son départ de Calais.

Le nom de M. Gense reste gravé, dans les fastes de l'Institut, au rang des meilleurs amis et des protecteurs les plus dévoués des Frères. Cet homme, que son humilité seule tint éloigné du sacerdoce, se faisait remarquer par sa haute piété et par l'ardeur de son zèle ; il s'était rendu terrible aux huguenots, qu'il poursuivait jusque dans leurs assemblées. Après ses courses apostoliques, sa plus grande joie était de se reposer chez les Frères, de participer à leurs exercices, de s'édifier à leurs récréations. Sa parole, chaude et entraînante, valait pour les Frères les plus salutaires exhortations.

« Vous êtes, leur disait-il, comme ces glaneurs qui courent, sur les pas des moissonneurs, ramasser çà et là les épis négligez et foulez aux pieds. Votre consolation est que le nombre en est si grand que vous pouvez les recueillir à pleine main, et en remplir les greniers du Père céleste. Si vous ne montez ni à l'autel ni en chaire, si vous n'entrez ni dans le tribunal de la pénitence ni dans le baptistère, si vos fonctions ne vous mettent pas l'encensoir à la main, pour offrir dans le temple de l'encens au Très-Haut, au moins avez-vous l'honneur de lui préparer des temples vivants et de travailler à la sanctification de la jeunesse la plus délaissée. Si votre ministère est le moins brillant, il est aussi le moins exposé. S'il y en a dans l'Église de plus honorables, il n'y en a guère de plus utiles. On y voit assez de moines et de religieux, mais on n'y voit pas assez de catéchistes destinez par état à instruire la jeunesse[1]. »

[1] Blain, p. 387.

§ VI

LE FRÈRE GABRIEL A ROME (1700). — IL Y COMMENCE UNE ÉCOLE (1705). — CORRESPONDANCE ACTIVE QUE M. DE LA SALLE ENTRETIENT AVEC LUI

Ce fut dans la période de progrès où nous sommes arrivés, que l'Institut envoya pour la première fois des Frères au centre de la catholicité. Ils avaient pour mission principale d'obtenir du pape Innocent XII des bulles d'approbation pour leur communauté. Dès l'année 1694, les Frères avaient exprimé le désir d'être approuvés de Rome ; leur sage supérieur, toujours fidèle à observer les moments marqués par la Providence, n'avait pas jugé que les circonstances fussent alors favorables. Après le pillage de l'école Saint-Placide, en 1699, les Frères, pour mieux se protéger contre leurs ennemis, firent de nouvelles instances ; lorsque le roi Jacques II visita les jeunes Irlandais en compagnie du cardinal de Noailles, ils supplièrent Sa Majesté de leur servir de médiateur auprès du pape pour obtenir les bulles[1].

Jean-Baptiste se décida alors à députer vers Rome deux de ses Frères. Certes, aucune démarche ne pouvait mieux convenir à son cœur de prêtre catholique. Il était heureux « de planter l'arbre de sa société et de lui faire prendre racine au centre de l'unité, à l'ombre, sous les yeux et sous les auspices du Saint-Siège ; — de la fonder sur la pierre solide, sur cette pierre contre laquelle les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir, et de l'attacher à cette Église qui ne peut ni périr ni faillir ; — de se faire une voie pour aller, aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, demander l'approbation de ses règles et de ses constitutions, et la grâce, pour ses frères, de faire les

[1] Maillefer, p. 155-156.

trois vœux de religion[1]. » D'ailleurs, la présence de ses Frères à Rome garantirait la pureté de sa foi, sa fidélité au Siège apostolique, sa soumission aux décisions pontificales, dans un temps où les enseignements du pape étaient si vivement contestés en France par le jansénisme.

Son choix tomba sur le frère Gabriel et sur le frère Gérard. Gabriel Drolin, homme pieux, instruit, de bonne éducation, qui ne manquait ni de tact ni de prudence, était l'un des plus anciens membres de l'Institut. En 1691, il avait fait vœu, avec Nicolas Vuyart et M. de la Salle, de ne jamais abandonner l'œuvre des écoles. Il avait toujours occupé des postes importants; après avoir longtemps dirigé l'école de Laon, il avait été placé, en 1698, à la tête de l'école très florissante de Rethel. Quant au frère Gérard, ancien trappiste, c'était un homme inconstant, que M. de la Salle jugeait sans doute plus propre à servir de compagnon de voyage qu'à tenir une situation régulière[2].

M. Guiart, chanoine de Laon, et M. de la Salle munirent les deux Frères de lettres de recommandation près du cardinal César d'Estrées, ancien évêque de Laon, alors chargé des affaires de France à Rome. Puis, le frère Gabriel et le frère Gérard, ayant pris à genoux la bénédiction de leur bien-aimé père, se mirent en route vers le mois de juin 1700[3]. Ils avaient reçu de leur supérieur cent francs pour le voyage, sans doute tout l'argent de la communauté[4].

[1] Blain, p. 392. — [2] Nous ne faisons que reproduire ici l'opinion même du Saint sur le frère Gérard, exprimée dans une lettre du 23 décembre 1702. Lettres nº 72. — [3] Nous adoptons cette date, parce qu'après mûr examen nous la croyons la plus probable. Blain, p. 392 et 394, rapporte à 1702 le départ du frère Gabriel; mais ce doit être une erreur, car la lettre du 23 décembre 1702 suppose que le frère Gabriel est déjà à Rome depuis assez longtemps. Maillefer, p. 156 et p. 247, donne des versions contradictoires : p. 156, le départ est en 1700; p. 247, il y a une première tentative en 1694; p. 156, les Frères arrivent après la mort d'Innocent XII; p. 247, ils sont présentés à Innocent XII. — [4] Maillefer, p. 156.

Dès leur arrivée à Rome, la puissante influence du cardinal d'Estrées leur obtint une audience du pape, qui les reçut avec bonté et leur promit sa protection. Mais la mort d'Innocent XII, survenue le 7 septembre 1700, suspendit toute négociation en vue des bulles. D'ailleurs ils perdirent, sitôt après l'élection de Clément XI, leur meilleur soutien; car le cardinal d'Estrées, après les avoir recommandés à la bienveillance de Claude de la Bussière, dut partir pour la France.

Alors commença, pour le frère Gabriel, une vie traversée d'épreuves, qu'il soutint courageusement jusqu'en 1728. Au bout de quelque temps, son compagnon, découragé, l'abandonna[1]. Il resta seul, aux prises avec les susceptibilités de son nouveau milieu et avec les suites fâcheuses d'une extrême pauvreté. Sans doute la famille de la Bussière lui offrit une généreuse hospitalité; mais il s'en dégagea aussitôt qu'il le put, afin de vivre dans l'esprit de son Institut et de travailler à l'œuvre des écoles. Aucune tentation ne put le détourner de sa voie ni lui faire oublier les graves intérêts qu'il représentait à Rome.

Au reste, son supérieur le suivait avec la plus paternelle sollicitude. Une correspondance active, dont il ne nous reste que vingt lettres[2], tenait ces deux nobles âmes étroitement unies. Quoique le ton en soit parfois un peu vif, ces lettres respirent l'affection et le dévouement. Avec une tendresse de père, M. de la Salle s'inquiète des moindres détails de la vie du frère Gabriel; il prend sur son indigence pour nourrir ce fils bien-aimé. En retour de ses sacrifices, il exige que le Frère ne fasse rien contre l'esprit de l'Institut.

[1] Maillefer, p. 156, dit qu'il l'abandonna au bout de quelques mois. Par ailleurs, Blain, p. 396, dit que ce Frère passa par Avignon, en revenant de Rome, vers 1702, lorsque M. de Château-Blanc se préoccupait d'avoir des Frères. — [2] Ces vingt lettres se trouvent dans le recueil que nous citons.

Ce point capital, sur lequel il revient sans cesse, lui suggère les exhortations les plus pressantes. Il redoute particulièrement que le frère Gabriel ne se laisse séduire par l'esprit du monde : « Faites en sorte, je vous prie, de quitter cet esprit du monde auquel vous avez assez de penchant, en vous adonnant à l'oraison et aux exercices intérieurs, et en fréquentant peu. En travaillant à avoir le plus qu'il vous sera possible l'esprit de votre Institut, vous attirerez sur vous les grâces de Dieu avec abondance[1]. » — « Je suis bien aise, écrit-il un peu plus tard[2], que vous ayez été en retraite pour tâcher de reprendre l'esprit de votre état avec plus d'abondance, et l'esprit d'oraison. Je prieray Dieu qu'il vous le donne. Je sçay bien que c'est une grande misère d'être obligé de communiquer avec le monde, et c'est un plus grand avantage pour vous que vous en soyez en partie dégagé. »

C'est une règle fondamentale dans l'Institut que les Frères ne cultivent point la langue latine et n'aspirent point aux Ordres. Le vigilant supérieur jette de véritables cris d'alarme, lorsque de fausses nouvelles lui font craindre que son cher frère Gabriel ne viole cette loi. Il doit lire le Nouveau Testament en français : « Je vous prie de n'en point acheter ni prétendre de latin[3]. » — « Je n'agrée nullement que vous appreniez le latin; vous sçavez bien que cela est contraire à notre Institut; car il faut toujours s'en tenir à son Institut, sinon on perd tout, et Dieu n'y donne point sa bénédiction[4]. » — « On m'a mandé que vous aviez voulu être tonsuré; marquez-moi ce qui en est; vous sçavez bien que cela est contraire aux pratiques de notre communauté[5]. » — « Un prêtre breton... a fait entendre en son pays que, lorsqu'il vous avait quitté, vous étiez diacre; je ne sçay ce qu'il veut

[1] *Lettres*, nº 48, du 27 avril 1705. — [2] *Lettres*, nº 64, du 14 février 1710. — [3] *Lettres*, nº 38, du 13 août 1704. — [4] *Lettres*, nº 63, du 28 août 1705. — [5] *Lettres*, nº 49, du 12 mai [1708].

dire[1]. » — « Votre neveu est venu me voir, me disant qu'il voulait être Frère, et qu'il était allé vous voir et que vous alliez être prêtre[2]. » Ces craintes n'étaient point fondées; car, si à certaines heures le frère Gabriel eut à se reprocher de très légères défaillances, il demeura fidèle à l'esprit de sa vocation au milieu de difficultés parfois inextricables.

Il fut d'abord, comme tout étranger, objet de suspicion; sa correspondance avec M. de la Salle fut souvent interceptée. « J'ai eu crainte comme vous, lui dit son supérieur, qu'on ait ouvert mes lettres[3]. » — « Je vous ay écrit plusieurs fois sans avoir receu réponse de vous. Je crois que c'est qu'on a intercepté mes lettres, comme j'ay sceu qu'on en a intercepté de vous à moy[4]. » Pour échapper à ces indiscrétions, le frère Gabriel change de nom en 1705 et se fait appeler M. Santenot; les lettres lui arrivent tantôt par M. Claude de la Bussière, tantôt par M. Divers, procureur général des Lazaristes à Rome. En 1711, le Frère a donné à son nom une forme italienne; les lettres sont adressées à « Gabrieli Drolini, maistre d'une école du Pape, proche les Capucins, à Rome[5] ».

Cette école, le frère Gabriel ne l'obtint qu'après une longue attente. Pendant plus de quatre ans, il vécut dans la maison de M. de la Bussière, vaquant, pour occuper ses loisirs, à l'éducation des enfants de son bienfaiteur[6]. M. de la Salle ne peut tolérer ces retards; il presse le Frère de chercher une école et de rentrer au plus tôt dans l'esprit de sa vocation. « Il faut vous déterminer, lui écrit-il, ou de revenir ou d'entreprendre quelque chose où vous êtes... Commencez quelque chose; confiez-vous plus en Dieu[7]. » — « Je vous aideray en tout ce que je

[1] *Lettres*, nº 65, du 21 juin 1706. — [2] *Lettres*, nº 58, du 5 décembre 1716. — [3] *Lettres*, nº 38, du 13 août 1704. — [4] *Lettres*, nº 58, du 5 décembre 1716. — [5] *Lettres*, nº 54, du 24 août 1711. — [6] *Lettres*, nº 59, du 11 février 1706. — [7] *Lettres*, nº 52 (pas datée, paraît être de 1702).

pourray; mais il me semble que, pour que l'entreprise réussisse, il faut qu'elle vienne de vous et non pas de moy, et que je ne fasse que vous seconder. Vous sçavez que j'ay déjà dépensé quatre cents francs pour vous, dont je ne vois pas encore de succez. Faites, je vous prie, que cela ne soit plus de mesme[1]. » — « Je vous prie de vous fixer incessamment, si vous ne l'êtes pas[2]. »

Peut-être M. de la Salle ne se rendait-il pas compte de la difficulté qu'éprouvait le frère Gabriel d'ouvrir une école. Il existait à Rome une œuvre des écoles charitables. Depuis la fondation des « écoles pies », à la fin du XVI[e] siècle, la ville était divisée en un certain nombre de quartiers, et chaque quartier avait son école et ses maîtres. Il était donc difficile à un nouveau maître, surtout à un étranger, de trouver place dans l'enseignement; le plus sûr moyen de réussir était de se faire confier une de ces écoles « régionnaires », qu'on appelait « écoles du Pape ».

Au commencement de l'année 1705, le frère Gabriel ouvrit enfin une école gratuite de pauvres garçons. A peine le Saint en eut-il la nouvelle, qu'il en manifesta sa joie. « Votre lettre, écrit-il, m'a causé bien de la joie,... parce que vous m'y avez appris que vous faisiez enfin la fonction de votre état... Tout ce que j'attendais avec impatience était que vous fussiez ce que vous êtes[3]. »

Le frère Gabriel entra-t-il, dès 1705, dans une « école du Pape »? Nous croyons qu'il ouvrit alors, à ses risques et périls, dans un quartier pauvre resté inconnu, une école gratuite. Cette hypothèse nous permet, seule, de comprendre la suite de la correspondance de notre Saint. En effet, après l'ouverture de cette première école, le frère Gabriel ayant jugé à propos de quitter la maison de M. de la Bussière, M. de la Salle eut à porter toute la charge de son entretien. Elle eût pesé moins

[1] *Lettres*, n° 82, du 23 décembre 1702. — [2] *Lettres*, n° 38, du 13 août 1704. — [3] *Lettres*, n° 48, du 27 avril 1705.

lourdement sur lui, si le frère Gabriel, maître dans « une école du Pape », avait reçu dès lors la rétribution qu'il recevra plus tard. Deux choses préoccupent principalement M. de la Salle dans la correspondance de 1705 à 1709 : Pourra-t-il subvenir à tous les besoins du frère Gabriel? L'école ouverte n'excite-t-elle point la défiance et la jalousie? « J'ai de la consolation, dit-il, que vous ayez toujours bon nombre d'écoliers. Mais aucun Italien ne vous dit-il rien touchant la gratuité de votre école? Cela ne vous fait-il point connaître? Personne ne demande-t-il de payer[1]? »

Ce n'est que vers 1710 que le frère Gabriel est décidément dans une « école du Pape ». « J'ay bien de la joie, lui écrit M. de la Salle, que vous ayez présentement une école du Pape; c'est ce à quoy j'aspirais[2]. » Le supérieur ne parle-t-il pas comme si elle venait seulement d'être obtenue? C'est à la prière de l'évêque de Cavaillon qu'elle a été concédée; aussi M. de la Salle va-t-il envoyer le frère Ponce pour lui en témoigner sa reconnaissance[3]. Dès lors, le frère Gabriel reçoit du Pape une pistole par mois; les armes du Pape sont au-dessus de la porte de son école[4]. M. de la Salle ne craint plus de lui écrire directement; il se contente d'agrémenter son nom de la désinence italienne. Désormais il a des vues presque ambitieuses, car il souhaite de diriger les six écoles du Pape, à Rome. « Mandez-moi exactement, dit-il, comment vont vos affaires; le Pape ayant six écoles dans Rome, il serait bien à souhaiter qu'elles fussent toutes entre les mains et sous la conduite de nos Frères[5]. » A partir de 1610, il n'écrit point au frère Gabriel sans promettre incessamment un aide.

L'école que l'évêque de Cavaillon avait obtenue de Clément XI était située rue de la Purification, près de la

[1] *Lettres*, n° 73, du 26 novembre 1706. — [2] *Lettres*, n° 64, du 26 février 1710. — [3] Ibid. — [4] *Lettres*, n° 49, du 12 mai 1710. — [5] *Lettres*, n° 54, du 24 août 1711.